ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقيـة
السكرتاريـه
ص. ب. ٣٢٤٣

Addis Ababa ادیس ابابا

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
Secretariat
B. P. 3243

ORIGINAL : Anglais
DISTRIBUTION : Restreinte

CM/968 (XXXIII)

CONSEIL DES MINISTRES
Trente-troisième session ordinaire
Monrovia, Libéria, juillet 1979

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA DECOLONISATION

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA DECOLONISATION

Remarques préliminaires

Le Secrétaire Général Administratif a l'honneur de présenter, à la 33ème session ordinaire du Conseil, le rapport d'activités sur la Décolonisation, pour la période de juillet 1978 à juillet 1979.

2. En ce qui concerne le Zimbabwé, le rapport passe en revue les facettes de ce qu'il est convenu d'appeler la "Conférence de Toutes-les-Parties" et retrace de manière exhaustive l'évolution de la lutte armée telle que menée par le Front Patriotique. Le manque de cohérence des attitudes de la Grande Bretagne, puissance administrante et son allié, les Etats-Unis, sur ce problème est également examiné dans ce rapport. Au sujet du soi-disant référendum et des élections, le Rapport, tout en exposant les données de base sur lesquelles ces manoeuvres ont été organisées, réaffirme la position de l'OUA sur sa politique future dans le processus de décolonisation du Zimbabwé.

3. La partie du Rapport consacrée à la Namibie examine de manière détaillée les événements les plus saillants de la vie politique du territoire, à savoir les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies dans la recherche d'une solution pacifique ainsi que les manoeuvres d'obstruction qu'oppose le régime raciste de Prétoria. Par ailleurs, l'intensification de la lutte armée par la SWAPO est mentionnée dans le présent Rapport de même que le projet d'organisation d'élections sous les auspices des Nations Unies ; les principaux points du Rapport et les recommandations du Secrétaire Général des Nations Unies sur le rôle du Groupe d'Aide de Transition de l'ONU (UNTAG) figurent également dans ce Rapport.

4. Il faut de plus relever que ce Rapport contient une importante partie consacrée à la situation en Afrique du Sud, en particulier sur l'inacceptable politique d'oppression et d'apartheid pratiquée par le régime Sud-Africain. L'échec de l'embargo sur les armes destinées à l'Afrique du Sud et la politique de militarisation accélérée entreprise par le Régime Sud-Africain qui développe

son appareil de guerre sont aussi débattus dans le rapport ; il reste que les Nationalistes Africains poursuivent l'opposition, la résistance et la lutte à la fois sur les plans intérieurs et extérieurs ; ces efforts sont passés en revue dans ce document.

5. Ce rapport ne traite pas de la situation dans l'archipel des Canaries parce que le Comité ad hoc créé pour étudier le problème des Iles Canaries attend toujours une réponse des Autorités Espagnoles pour lui permettre d'effectuer la mission d'enquête dans l'archipel.

6. Le Sous-Comité sur l'île de la Réunion s'est quant à lui réuni à Dar-es-Salaam, Tanzanie, en Novembre 1978 et a également entendu le Parti Communiste Marxiste-Léniniste de la Réunion au cours de la Trente-Deuxième Session Ordinaire du Comité de Libération de l'OUA. Bien que le Comité de Libération ait soumis son Rapport à la Trente-Deuxième Session ordinaire du Conseil des Ministres, aucune décision définitive n'a jusqu'ici été prise quant à la définition du statut de l'île de la Réunion. Il faut signaler que le problème de l'archipel des Canaries de même que la question de la Réunion relèvent de la compétence du Comité de Libération de l'OUA ; c'est par conséquent dans le rapport de cette instance que devraient figurer les détails afférents à ces questions.

Le Zimbabwé

La défunte "Conférence de Toutes-les-Parties"

7. La soi-disante "Conférence de Toutes-les-Parties" qui a fait beaucoup parler d'elle au cours de ces deux dernières années est, à présent, une initiative oubliée. Le Front Patriotique du Zimbabwé et l'OUA ont plusieurs fois affirmé leur acceptation du principe de la tenue d'une Conférence de Toutes-les-Parties sur la base des propositions Anglo-Américaines qui, aussitôt faites, ont été acceptées comme bases de discussion.

8. Les deux branches du Front Patriotique ont exprimé sans ambiguité, au Gouvernement Britannique, le point de vue de leurs mouvements respectifs sur la question de la "Conférence de Toutes-les-Parties." Ce faisant, elles ont fait

connaître à la Puissance Administrante qu'ils n'étaient pas disposés à participer à une conférence n'incluant pas des points qui, aux yeux du Front Patriotique, constituent des principes fondamentaux.

9. De même, le Président J. Nyeréré, Président des Etats de la Ligne de Front, en discutant les principes fondamentaux contenus dans les Propositions Anglo-Américaines, a déclaré que les Etats de la Ligne de Front ne soutiendraient la tenue d'une Conférence de Toutes-les-Parties que si Smith accepte les principales dispositions de ces mêmes propositions. A savoir : la présence d'une Force de Maintien de la Paix des Nations Unies, la dissolution de l'Administration actuelle installée à Salisbury, la remise du pouvoir à une nouvelle administration de transition et l'organisation d'élections sous la supervision des Nations Unies. Du point de vue des Etats de la Ligne de Front, participer à une Conférence de Toutes-les-Parties sans que Ian Smith ait rempli, au préalable, ces conditions, reviendrait à y participer dans les conditions de Ian Smith.

10. Par ailleurs, Ian Smith et ses trois acolytes noirs ont accepté de participer à une Conférence de Toutes-les-Parties sans qu'il soit posé de "Conditions Préalables". Le principal point à retenir dans leur position a été toutefois le règlement interne du Trois Mars qu'ils ont conclu entre eux et qui devait servir de base pour toute discussion et de principe central pour tout accord ultérieur. Les membres noirs du soi-disant Conseil Exécutif, en particulier l'évêque A. Muzorewa et le Révérend N. Sithole se sont montrés intransigeants dans cette position. Car leur vie politique dépend totalement du règlement interne et pour eux, abandonner le moindre des principes du règlement interne équivaudrait à un suicide politique. Néanmoins, leur décision de prendre part au règlement interne sans "conditions préalables" a été considérée par la communauté internationale comme une vaine tentative pour gagner quelque sympathie diplomatique pouvant leur permettre de mener les manoeuvres pour la reconnaissance au niveau international du règlement interne.

11. La réalité du principe du maintien du règlement interne du 3 Mars ainsi que l'emprise de Smith sur ses collègues noirs ont trouvé une autre preuve, lorsqu'il leur a fait accepter le principe de négocier à nouveau l'accord du

3 Mars, ce qui a eu pour résultat la substitution d'un Gouvernement d'union nationale à la Règle de la Majorité qui devait initialement entrer en vigueur le 31 Décembre 1978. De ce fait et sur le principe du partage du pouvoir, la minorité blanche se trouvera, sur un fondement constitutionnel, en mesure de maintenir sa présence dans tous les secteurs du Gouvernement, y compris le Cabinet, jusqu'en 1984.

12. Tout en parlant encore des possibilités de leur participation à la défunte Conférence de Toutes-les-Parties, les protagonistes du Règlement interne ont commencé la mise en application de leur programme politique. Un nouveau projet de constitution a été publié en Décembre 1978 et ratifié en Mars 1979. Un Référendum a été organisé pour la minorité blanche et des élections illégales et irrégulières ont été organisées en Avril 1979. L'OUA a condamné ces élections qu'elle a déclaré nulles et non avenues. L'OUA doit faire preuve de vigilance car ces observateurs pourraient présenter des rapports favorables au règlement interne susceptibles de tenter certains pays à reconnaître le nouveau Gouvernement de Salisbury.

Mission de M. Cledwyn Hughes en Afrique Australe et la Position de la Grande-Bretagne concernant la Conférence de Toutes-les-Parties

13. Vers la fin du mois de Novembre 1978, le Premier Ministre Britannique a dépêché un envoyé personnel en Afrique Australe en la personne de S.E. Cledwyn Hughes, pour s'informer des possibilités d'organiser une Conférence de Toutes-les-Parties ou une rencontre-débat afin de trouver une solution au problème Rhodésien. La mission de M. Hughes consistait à trouver les réponses aux questions suivantes :

a) Toutes les parties impliquées dans le conflit Rhodésien seraient-elles disposées à participer à une réunion destinée à l'examen d'un règlement négocié?

b) Si oui, y avait-il des chances raisonnables pour que cette réunion apporte des résultats satisfaisants?

14. M. Cledwyn Hughes s'entretint avec les Présidents des Etats de la Ligne de Front, le Chef de l'Etat du Nigéria, un des deux dirigeants du Front Patriotique, le Ministre des Affaires Etrangères de l'Afrique du Sud et avec le soi-disant Conseil Exécutif de Salisbury. Il était accompagné, pendant toute la mission, d'un envoyé du Président Carter, M. Stephen Low, l'ambassadeur des Etats-Unis en Zambie. Les conclusions de M. Hughes, telles que présentées au Premier Ministre Britannique, ont été les suivantes (abr) :

a) que les parties au conflit participeraient à une telle réunion ;

b) que les parties au conflit apporteraient, à la réunion, des positions rigides et irréconciliables du fait que chacune de ces parties est convaincue du succès final de la politique actuelle qu'elle mène. En conséquence, leurs positions respectives sont trop diamétralement opposées pour qu'il puisse y avoir un accord ;

c) que donc une telle conférence se solderait sans aucun doute par un échec ;

d) que cet échec pourrait donner naissance à de nouvelles pressions de la part de l'Afrique sur le Gouvernement Britannique et encourager l'intransigeance des parties en conflit et renforcer la conviction du succès final des politiques présentement menées par elles ;

e) que la tenue d'une telle conférence avant ou après le 20 avril (date retenue par ledit Conseil Exécutif pour des élections nationales) dépendrait de nombre de variables dont :

i) l'attitude de l'Afrique du Sud qui, pour le moment, n'est pas disposée à exercer de la pression sur Ian Smith et ses acolytes ;

ii) la situation concernant la sécurité ; si celle-ci empire, cela pourrait obliger le régime de Salisbury à faire preuve de flexibilité. Ceci pourrait également consolider les exigences du Front Patriotique ;

iii) le Gouvernement de l'Union Nationale tel qu'il apparaîtra après le 20 Avril 1979.

f) que le Gouvernement Britannique doit se tenir prêt à saisir les chances qui pourraient s'offrir pour la tenue d'une telle conférence.

15. A l'issue de la mission effectuée par M. Hughes, le Premier Ministre Britannique d'alors, James Callaghan, a informé la Chambre des Communes de Grande-Bretagne, le 17 janvier 1979, qu'il se fierait aux conclusions de son émissaire. Il déclara alors, nous citons : "Mon honorable et fiable ami m'a fait un compte-rendu complet de ses découvertes à son retour à Londres. Je lui suis extrêmement reconnaissant de la manière dont il a accompli sa tâche et j'ai porté la plus minutieuse attention à l'examen de ses conclusions que j'ai également discutées avec le Président Carter. La principale conclusion de mon honorable ami, à laquelle il est parvenu avec grand regret, a été qu'il ne serait pas indiqué de convoquer une réunion des trois parties au conflit dans le proche avenir, puisqu'il n'y a virtuellement aucune chance d'atteindre des résultats positifs. Alors j'ai décidé qu'il était de mon devoir de suivre ce conseil" fin de citation.

16. Il est très surprenant de constater la manière avec laquelle le Gouvernement Britannique rend responsable le Front Patriotique et le soi-disant Conseil Exécutif des raisons pour lesquelles il n'a pas pu réunir la Conférence de Toutes-les-Parties ; cet échec serait dû au fait que les parties au conflit avaient l'intention de se rendre à cette conférence, si celle-ci avait lieu, avec des positions irréconciliables. Il demeure, pour mémoire, que le Front Patriotique avait souscrit aux Propositions Anglo-Américaines comme base de discussions et accepté de participer à la Conférence de Toutes-les-Parties à partir des principes contenus dans les propositions elles-mêmes.

17. En revanche, Ian Smith et ses collaborateurs ont toujours refusé d'accepter les propositions Anglo-Américaines et montré un désir persistant d'introduire l'élément du règlement interne du 3 Mars comme base de discussion dans une telle Conférence de Toutes-les-Parties. Il ne servirait à rien de taire l'impuissance de la Grande-Bretagne à dénoncer l'accord de Salisbury et

à amener les rebelles à s'asseoir autour d'une table de conférence. C'est dans cette optique que l'OUA a fait le point de la situation et c'est au regard de ces faits que son Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique a décidé de recommander que la Conférence de Toutes-les-Parties soit considérée comme appartenant au passé et que soient adoptées, comme seule alternative possible, la poursuite et l'intensification de la lutte armée que mène le Front Patriotique.

Le Front de la Guerre

18. L'intensification et l'extension de la guérilla nationaliste à l'intérieur du pays a donné une dimension nouvelle à la lutte armée et on ne peut plus considérer la guerre comme une série d'escarmouches. ZANLA et ZIPRA, les armées de Libération du Zimbabwé, se sont à présent solidement implantées dans une zône représentant au moins 80% du pays et comptent des dizaines de milliers de guérilleros, basés dans les Etats de la Ligne de Front. Depuis 1976, l'année où les Forces Patriotiques se sont déplacées des zones frontalières à l'intérieur du pays, et vers la fin de l'année 1978, la proportion des districts sous contrôle total des guérilleros était de 39 sur 50. Les onze districts restants, qui sont l'objet d'attaques constantes, sont Salisbury, Bullawayo, Gwelo, Umtali, Que que, Fort Victoria, Gotooma, Hartlay, Shamba et quelques deux districts de moindre importance.

19. L'une des opérations menées avec succès par les forces du Front Patriotique reste l'attaque de la zône où sont entreposées les sources de carburant. Cette attaque a fait perdre à la Rhodésie l'équivalent d'une semaine d'approvisionnement en carburant. L'incendie qui a éclaté dans le plus grand dépôt de carburant situé à trois kilomètres seulement du centre de Salisbury a atteint vingt-six réservoirs, et la moitié du complexe entier a été détruite par le feu. La perte ainsi enregistrée s'est élévée à 20 millions de gallons, ce qui équivaut à 20 millions de dollars au moins, sans compter le montant des dégâts causés au dépôt et aux réservoirs.

20. A la suite de cette victorieuse opération, le régime rebelle de Salisbury a pris des mesures plus strictes pour assurer la sécurité autour de toutes ses installations stratégiques. Cependant, étant donné le nombre considérable de blancs qui quittent le pays, il se peut qu'il n'y ait pas

assez de bras pour faire fonctionner efficacement les mécanismes de surveillance de sécurité. La décision d'appeler tous les jeunes noirs sous les drapeaux ne risque pas non plus d'avoir de l'impact. Sur un effectif potentiel de 40 à 50.000 noirs, moins de 2000 environ ont pris la peine de se faire inscrire.

21. Air Rhodésie ayant été déclaré partie des Forces Aériennes Rhodésiennes pour avoir participé considérablement à l'acheminement des armements et du personnel militaire au front, a dû subir sa part d'incidents catastrophiques. Le 3 Septembre 1978, les guérilleros du Front Patriotique ont abattu un Viscount d'Air Rhodésie peu après son décollage de Kariba. La plupart des passagers et l'équipage trouvèrent la mort ; dix des dix-huit survivants de l'avion ont été plus tard assassinés par les troupes de Smith, probablement les Selous Scouts, qui envisageaient de faire supporter aux combattants de la Liberté la responsabilité de ces crimes. Ayant déclaré avoir abattu l'appareil, le Front Patriotique a rejeté de façon catégorique l'allégation selon laquelle ses guérilleros seraient responsables du massacre des survivants blancs.

22. Un deuxième Viscount d'Air Rhodésie a été abattu le 12 Février 1979. L'appareil venait de décoller de la base d'appui de Kariba lorsqu'il fut touché par les missiles SAM des guérilleros du Front Patriotique. L'objectif visé, en réalité par les guérilleros, était sans doute, le Chef d'Etat-Major Suprême Rhodésien qui voyageait à bord d'un autre Viscount devant s'envoler de Kariba et qui ne décolla que 15 minutes plus tard.

23. Par crainte d'être victime de telles opérations et reconnaissant l'intensification de la lutte armée ainsi que la capacité combattive du Front Patriotique, l'Afrique du Sud a décidé de mettre fin à ces vols sur Salisbury et aux voyages d'agrément sur Kariba, enlevant ainsi au régime de Smith l'accès international à Salisbury, à la fois pour les départs et les arrivées.

24. Ian Smith a publiquement admis, en Décembre 1978, que ses forces étaient en train de perdre du terrain et des combats devant le Front Patriotique. Dans une dernière tentative pour sauver la situation, et à la suite de l'instauration de la Loi Martiale dans presque 80% du pays, il a obtenu de

son Gouvernement l'autorisation d'inclure dans son programme de conscription, la mobilisation de blancs âgés de 50 à 59 ans. Dans le même ordre d'idées, le Chef J. Chirau s'est rendu à Londres vers la fin de 1978 pour consulter le Gouvernement Britannique sur l'organisation d'une conférence de la paix regroupant le prétendu Gouvernement de transition et le Front Patriotique. Avant son départ, le Chef J. Chirau a déclaré que ledit Gouvernement de transition devrait négocier directement avec le Front Patriotique et les Etats de la Ligne de Front. Cette déclaration du Chef J. Chirau indique clairement qu'il n'a plus foi au Gouvernement de transition.

25. Du point de vue économique, la guerre coûte au régime de Smith, environ deux millions de dollars par jour en armement, transport, carburant et autres accessoires. Sur tous les plans, la Rhodésie est en banqueroute et son revenu national a accusé un sérieux recul pour la deuxième année consécutive. Ce que la comptabilité du régime fait apparaître en ce moment est très éloigné de la vérité. La dépense en capital est couverte en totalité par des prêts assurés par les capitalistes internationaux et ses complexes industriels sont lourdement hypothéqués. La Rhodésie a réussi, jusqu'ici, à survivre grâce à l'énorme aide financière qu'elle reçoit de sa voisine, l'Afrique du Sud. Toutefois, on peut se poser la question de savoir pendant combien de temps cette dépendance peut durer.

L'Exode des Blancs

26. La situation créée par l'état de guerre s'aggravant de jour en jour, les Rhodésiens blancs continuent de quitter le pays. La masse de ces fuyards est constituée soit par ceux qui ne peuvent souscrire à la politique adoptée par Smith pour instaurer la paix et la sécurité par le truchement du règlement interne, soit de racistes viscéraux qui, constatant le succès grandissant remporté par le Front Patriotique, sont incapables de concevoir leur intégration dans une société non raciste dans un Zimbabwé indépendant.

27. Les données statistiques de l'émigration blanche ont atteint leur maximum au cours de l'année 1978 ; 18.069 blancs ont quitté le pays contre 4.360 entrées. La perte nette de 13.709 constitue la plus importante saignée de population qu'ait connue la Rhodésie depuis la DUI (Déclaration Unilatérale

d'Indépendance). Toutefois, le chiffre de la perte nette réelle devrait être supérieur à celui qui a été avancé puisque dans la plupart des cas, ceux qui quittent le pays sans en informer le Gouvernement ne sont pas inscrits, de même que ceux qui partent du pays pour des vacances et décident de ne plus revenir.

Les Mercenaires

28. Le mercenariat est devenu une profession honorable au service du régime rebelle de Salisbury. Pour compenser le nombre insuffisant du personnel de ses forces armées, le Régime de Smith recrute de façon intense, des mercenaires pour lui venir au secours.

29. Dans son numéro du 10 Août 1978, le "Morning Star" du Royaume Uni, citant la Zimbabwe Review de la ZAPU (Front Patriotique), a déclaré qu'il y avait plus de 13.000 mercenaires combattant aux côtés des troupes Rhodésiennes. Se référant toujours à la Zimbabwé Review, le journal a déclaré que l'Afrique du Sud a fourni le nombre le plus élevé soit 4.600 mercenaires, le Portugal 2800, les Etats-Unis 2300. 1800 ont été recrutés en France, 1055 en Allemagne Occidentale, 800 en Israël et 300 en Australie.

30. L'affirmation faite par l'Australie selon laquelle il n'y avait aucun mercenaire de nationalité Australienne au service du Régime de Smith a été démentie par les autorités illégales Rhodésiennes qui ont publiquement déclaré que des mercenaires ont été recrutés "au tarif courant et dans les conditions habituelles" en Australie, en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et dans plusieurs pays occidentaux et qu'ils combattaient aux côtés des troupes rhodésiennes.

Agression contre les Etats de la Ligne de Front

31. Pendant la période 1978/79, le régime rebelle Rhodésien a poursuivi et intensifié ses actes d'agression contre les Etats de la Ligne de Front, l'Angola, le Botswana, le Mozambique et la Zambie. L'indifférence de l'opinion internationale devant ces lâches attaques et l'insuffisance d'une riposte et d'une aide africaine conséquent à l'endroit de ces Etats ont contribué largement à encourager le régime de Smith à les poursuivre dans un but d'intimidation de ces Etats et de destruction des bases arrières des combattants de la Liberté.

32. En Octobre 1978, répétant un de ses nombreux actes d'agression, le régime de Smith a attaqué le camp de réfugiés de Chikumbi situé à vingt kilomètres de Lusaka. Le camp qui abritait 1900 réfugiés, n'avait jamais été utilisé par les forces du Front Patriotique pour des activités militaires ou autres. Le bombardement aérien qui a duré plus de 30 minutes a causé la mort de 230 personnes et plus de 600 blessés. Après Chikumbi, les appareils Rhodésiens continuèrent vers le Nord pour attaquer le Camp des Jeunes Filles de Lunsemfwa. Lunsemfwa était un autre centre d'accueil de réfugiés où l'on dispensait une formation professionnelle aux jeunes filles réfugiées de Rhodésie. La sauvage attaque contre ces innocentes populations a causé la mort ou la disparition de plus de la moitié de la population du Centre. Les écoles, les centres hospitaliers et les autres installations à vocation humanitaire situés dans ces camps ont été détruits et réduits en cendre. En annonçant le succès de sa mission pirate, le rebelle Smith a déclaré, en guise d'avertissement, que de tels raids contre les camps de guérilleros dans les Etats voisins seraient poursuivis et, au besoin, intensifiés. Au cours du mois d'Avil 1979, les commandos des troupes de Smith s'infiltrèrent au coeur de Lusaka et attaquèrent la résidence de M. J. Nkoro. En fait, cet acte de piraterie était destiné à intimider le Front Patriotique pour le décourager dans sa volonté clairement exprimée de saboter les prétendues élections d'Avril.

33. Au cours de ces deux dernières années, le Mozambique a fait l'objet d'actes d'agression répétés de la Rhodésie. Durant cette période, le territoire de la République Populaire du Mozambique a été constamment violé. Toutes les provinces du Mozambique situées à sa frontière avec la Rhodésie ont été attaquées de façon permanente sous prétexte qu'il s'agissait de poursuivre les guérilleros et de neutraliser leurs camps d'entraînement et leur entrepôt militaire. Pendant toute cette période, le Mozambique s'est gardé de céder à ces actes d'intimidation et a maintenu son engagement à fournir l'appui maximum aux Mouvements de Libération d'Afrique Australe. Il convient de rendre hommage à l'action héroïque de l'Armée Populaire du Mozambique qui est toujours parvenue avec succès à repousser ses agresseurs et à détruire nombre de leurs avions et de leurs hélicoptères.

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
ARCHIVES

34. Au Bostswana, c'est le poste frontière de Kuzungula qui a été, pendant cette période, le théâtre de plusieurs affrontements entre les Forces Armées du Botswana et les agresseurs Rhodésiens. La Communauté Internationale a exprimé sa profonde gratitude et son appréciation au Botswana pour les hauts idéaux et principes qu'il défend en protégeant les réfugiés de Rhodésie et d'Afrique du Sud. Le régime de Smith a pris prétexte de l'asile offert aux réfugiés venus de Rhodésie par le Botswana pour perpétrer ses actes d'agression. Le Botswana a pu, en dépit de sa capacité limitée de défense, faire face à cette agression et combattu héroïquement Smith et sa bande de hors la loi.

35. Dans une tentative désespérée de survie, l'armée rhodésienne a attaqué, pour la première fois, en Mars 1979, la République Populaire d'Angola. Des appareils du type Mirage, bombardiers de combat, après avoir violé l'espace aérien de la Zambie, et en suivant la ligne de chemin de fer de Benguela, survolent, à basse altitude, la zone bombardée, réussissant la plus profonde incursion jamais faite en Afrique noire. A l'issue de leur mission sauvage, il a été constaté que les bombardiers ont causé de lourds dégâts tant sur les biens que sur les personnes en causant la mort de 192 personnes et plus de 500 blessés.

36. Au cours de sa Trente-Deuxième Session Ordinaire à Nairobi, Kenya, le Conseil des Ministres de l'OUA, saisi de cette affaire, a entendu un exposé détaillé de la délégation de la République Populaire de l'Angola, et a envoyé des messages de solidarité aux Chefs d'Etat de la République Populaire de l'Angola et à ceux des autres Etats de la Ligne de Front. Le Conseil avait par ailleurs décidé de dépêcher son Président en Angola et en Zambie réactivant ainsi les travaux du Comité des Dix de l'OUA sur l'Aide aux Etats de la Ligne de Front.

37. A la demande du Conseil, le Groupe Africain aux Nations Unies a sollicité la convocation d'une réunion du Conseil de Sécurité pour étudier l'agression Rhodésienne contre l'Angola. Au cours de sa 2122ème réunion tenue le 8 Mars 1979, le Conseil de Sécurité, après avoir débattu de ladite agression, a adopté la Résolution 445 (1979). Le Conseil de Sécurité, après avoir exprimé sa grave préoccupation sur les opérations militaires menées sans discrimination par le régime illégal de Rhodésie et l'extension des actes prémédités de provocation et d'agression perpétrés non seulement contre des pays indépendants

voisins mais également contre des Etats non-adjacents, et réaffirmant que l'existence du régime minoritaire raciste et illégal en Rhodésie Australe ainsi que ses actes continuels d'agression contre les Etats indépendants voisins constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales, a vigoureusement condamné les invasions armées, par le régime raciste, de l'Angola, du Mozambique et de la Zambie.

38. Le Conseil de Sécurité, réaffirmant le droit inaliénable du Peuple de Zimbabwé à l'auto-détermination et à l'indépendance conformément à la Résolution 1514 (XV) du 14 Décembre 1960 de l'Assemblée Générale et la légitimité de sa lutte pour jouir de ce droit tel que stipulé dans la Charte des Nations Unies, a félicité les Républiques Populaires de l'Angola et du Mozambique, la République de Zambie ainsi que les autres Etats de la Ligne de Front pour le soutien qu'ils apportent au peuple du Zimbabwé dans la juste et légitime lutte qu'ils mènent pour accéder à la liberté, à l'indépendance ainsi que pour l'esprit scrupuleux de mesure dont ils font preuve devant les provocations des rebelles Rhodésiens.

La visite de Smith et de ses acolytes aux Etats-Unis

39. En violation de la résolution de 1968 du Conseil de Sécurité, les Etats-Unis ont accordé des visas d'entrée à Ian Smith et à ses comparses noirs. La résolution du Conseil de Sécurité ayant condamné le régime établi à Salisbury avait prié les Etats membres des Nations Unies de refuser tout visa d'entrée aux Rhodésiens qui soutiennent le Gouvernement illégal de Rhodésie ou qui y prennent part. L'invitation apparente adressée aux rebelles de Salisbury par un groupe de sénateurs Américains n'était qu'une couverture et, une fois qu'ils ont mis les pieds sur le sol Américain, ils ont été l'objet d'attention et d'une hospitalité particulière de l'Etat qui leur a accordé des facilités pour mettre en oeuvre leur projet diabolique de sensibiliser l'opinion américaine en vue d'une reconnaissance par la communauté internationale de leur règlement interne.

40. Smith et Sithole prirent ainsi la parole devant le National Press Club et l'entretien était simultanément diffusé par 200 stations de radio à travers tous les Etats-Unis et couvert par toutes les chaînes de télévision nationales. Ceci constituait, de fait, une partie de la campagne menée, au niveau national, par les sympathisants du régime raciste pour lui fournir le soutien nécessaire qu'on était en train de préparer au Congrès des Etats-Unis, en vue de la levée des sanctions contre la Rhodésie.

41. Le fait que Smith ait été reçu par M. C. Vance, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis est significatif. Immédiatement après, M. Robert Mugabé, un des deux dirigeants du Front Patriotique, déclarait, à juste titre, qu'il convenait d'exclure les Etats-Unis d'Amérique des démarches Anglo-Américaines. En agissant de la sorte, les Etats-Unis d'Amérique non seulement violaient la résolution du Conseil de Sécurité mais prenaient également de façon nette et claire, le parti de Smith et de ses comparses dans le conflit Rhodésien.

Conclusion

42. Au début de l'Année 1978, le rebelle Smith admettait que la Rhodésie, sous la direction de la soi-disante Administration de Transition issue du Règlement Interne du 3 Mars 1978 vivait les heures les plus graves de son histoire. Comme choix possibles, Smith a présenté les trois options suivantes à son parti, le Rhodesia Front Party :

a) Continuer comme avant ;

b) Continuer comme avant mais tenter en même temps d'encourager les dirigeants nationalistes noirs hors du pays à revenir ; ou

c) S'effondrer et se rendre au Front Patriotique.

Il est évident que Smith et sa soi-disante Administration de transition avaient adopté le deuxième terme de l'alternative (b) à la condition que les dirigeants de l'extérieur s'engagent à ne plus recourir à la violence.

43. Depuis la mise en place du règlement interne du 3 Mars, le plan secret de Smith est de parvenir à un cessez-le-feu à tout prix. Il n'a jamais été question d'une intention sincère de transférer le pouvoir à la majorité noire dans le règlement interne ou ailleurs. Ce fait a été clairement exprimé par Smith lui-même depuis juillet 1978 qui a confirmé qu'il n'était pas possible de faire fonctionner le règlement interne sans obtenir un cessez-le-feu et a blâmé les membres Africains du soi-disant Conseil Exécutif de n'avoir pas réussi à obtenir un cessez-le-feu.

44. C'est une indication claire et sans équivoque que les noirs de l'Administration de transition ont été amenés à participer à l'accord du 3 Mars 1978 pour servir de comparses et d'instruments d'oppression du peuple de Zimbabwé.

Namibie

Les Propositions de la SWAPO pour le Règlement de la Question Namibienne et les Réactions de l'Afrique du Sud

45. En juillet 1978, la SWAPO de Namibie a présenté un document complet soulignant ses réactions aux négociations infructueuses qui se sont jusqu'ici déroulées entre le Groupe des Cinq (Grande-Bretagne, France, Canada, Allemagne de l'Ouest et les Etats-Unis) et l'Afrique du Sud raciste et qui fait état de ses propositions pour le règlement de la question namibienne. La SWAPO ayant exprimé sa préoccupation au sujet de l'accord conclu à l'époque, a insisté sur les conditions suivantes pour servir de base pour l'accession à l'indépendance réelle.

a) L'Afrique du Sud doit publiquement annoncer qu'elle est disposée à respecter entièrement et à reconnaître l'intégrité territoriale de la Namibie ;

b) L'Afrique du Sud doit s'engager publiquement à retirer ses forces armées avant l'organisation des élections ;

c) L'Afrique du Sud doit accepter, sans réserve, le principe des élections libres en Namibie basées sur le suffrage universel ;

d) L'Afrique du Sud doit déclarer son acceptation de l'indépendance totale et inconditionnelle de la Namibie et s'engager à renoncer à toute mesure pouvant freiner le progrès et obstruer la voie à l'indépendance réelle ;

e) L'Afrique du Sud doit s'engager à protéger tous les biens publics de la Namibie, y compris le trésor et les réserves afin que ces derniers puissent revenir à la Namibie indépendante ; et

f) L'Afrique du Sud doit s'engager publiquement à respecter la souveraineté de la Namibie indépendante et à renoncer à tout ce qui peut saper ou dégrader cette souveraineté.

46. Il conviendrait de noter que cette série de conditions présentées par la SWAPO est uniquement adressée à l'Afrique du Sud. L'entêtement de l'Afrique du Sud constitue le principal obstacle à l'accession à l'indépendance réelle du peuple namibien. Mais depuis lors, la SWAPO, réajustant sa stratégie, a accepté de modifier ses propres conditions et à faire siennes celles proposées par le groupe des cinq. La SWAPO a même accepté la présence d'un nombre limité de soldats sud-africains durant la période de transition.

47. Jusqu'ici, l'Afrique du Sud raciste a refusé de considérer et de reconnaître la Namibie comme un Etat unitaire et indivisible. Sa prétendue thèse selon laquelle Walvis Bay devrait être considérée comme une entité séparée et faisant partie de l'Afrique du Sud raciste persiste toujours. Bien que le Conseil de Sécurité des Nations Unies se soit prononcé par une résolution affirmant la position de la SWAPO au sujet de Walvis Bay, l'Afrique du Sud n'a pas encore renoncé à ses activités sinistres pour promouvoir sa politique de balkanisation en Namibie.

48. La question concernant le retrait des troupes pour permettre l'organisation des élections justes et démocratiques qui précéderaient l'indépendance réelle a été le point cardinal sur lequel s'appuie le régime raciste d'Afrique du Sud pour bloquer les efforts des Nations Unies dans la mise en oeuvre de ses décisions et programmes. Au cours des deux dernières années, l'Afrique du Sud n'a cessé d'augmenter le nombre de ses forces de combat et de ses unités paramilitaires portant ainsi à un niveau important sa présence militaire dans le territoire. Vers la fin de 1978, les troupes Sud-africaines qui se chiffraient déjà à plus de 50.000 hommes ont été renforcées par le stationnement de nouveaux régiments dans la région d'Ovambo. Cela a été fait sous le prétexte de sauvegarder et de protéger les élections truquées qui se sont déroulées en décembre 1978.

Elections maquillées du 4 au 8 décembre 1978

49. L'Afrique du Sud raciste a officiellement annoncé le 20 septembre 1978 qu'elle ne coopérera plus avec les Nations Unies dans leur plan pour les élections en Namibie et qu'elle procèdera à ses propres élections du 4 au 8 décembre 1978.

Cette décision a conduit à l'imposition d'une "Assemblée Constituante" au service de Prétoria pour promouvoir sa politique raciste en Namibie conformément à la constitution de Turnhalle. Le Premier Ministre d'Afrique du Sud raciste l'a clairement fait savoir dans une interview qu'il a donné le 19 octobre 1978 lorsqu'il déclara que le Gouvernement sud-africain a le dernier mot en ce qui concerne la question namibienne.

50. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de Sécurité s'est réuni le 13 novembre 1978 pour se pencher sur la décision sud-africaine d'organiser unilatéralement des élections en Namibie et trouver les voies et moyens pour l'en dissuader. Le Conseil qui réaffirmait la responsabilité juridique des Nations Unies sur la Namibie et son engagement à la mise en oeuvre de sa résolution 385 (1976), en particulier la tenue des élections libres en Namibie sous les auspices et le contrôle des Nations Unies et qui exprimait sa grave préoccupation au sujet de la décision de l'Afrique du Sud de procéder unilatéralement aux élections en Namibie en contradiction flagrante de ses résolutions 385 (1976) et 435 (1978), a condamné la décision sud-africaine.

51. Dans sa manière arrogante de bafouer les décisions des Nations Unies, l'Afrique du Sud a décidé d'ignorer la décision du Conseil de Sécurité et de procéder à l'organisation de ses élections truquées. Comme on le sait cette organisation inutile des élections était destinée à donner une victoire écrasante à l'Alliance Démocratique Turnhalle (ADT) qui est un produit du régime de Prétoria et de "prouver" que la SWAPO n'était pas l'unique et authentique représentant du peuple namibien. Mais la tension monta en Namibie à l'approche du mois de décembre 1978. Avec la SWAPO et le Front National de Namibie boycottant les "élections", seule l'ADT et autres partis racistes de droite y ont pris part. Le spectacle des réunions populaires électorales de l'ADT est une indication claire de l'importance des fonds que Prétoria est disposée à dépenser pour garantir la continuation de sa politique raciste en Namibie

52. Cependant, le régime sud-africain ne s'est pas seulement servi de ses énormes moyens financiers pour asseoir son influence continue en Namibie. Le harcèlement et la répression exercée sur la population pacifique de même que les raids contre les quartiers résidentiels des travailleurs par les forces militaires

et la police locales ont été intensifiés. Les intimidations des travailleurs par leurs employeurs de se faire inscrire pour les "élections" ont provoqué la fuite hors du pays de milliers de travailleurs. L'arrestation des membres de la SWAPO ou des sympathisants de tous ceux qui mettent en doute la procédure des "élections" est devenue chose courante. Pour protester contre de telles arrestations, dénoncer ces élections et les boycotter, les partisans de la SWAPO ont organisé une réunion populaire à Katutura en pleine campagne électorale.

53. La procédure de scrutin telle qu'énoncée dans la prétendue Proclamation du 20 septembre 1978 souligne le manque total de la crédibilité que les "élections" pourraient avoir. Au cours des cinq jours du scrutin, quelque quatre cents isoloirs mobiles ont été utilisés sans doute sous la menace de la police et des unités militaires sud-africaines. Il y a eu également beaucoup de moyens de manipulation dans les dispositions prises pour le vote d'à peu près 60% de la population analphabète de Namibie. De telle sorte que les scrutateurs sud-africains qui sont sous la surveillance des membres du parti ADT votaient en leur propre nom. En outré, les noms d'un certain nombre de personnes décédées sont apparus sur la liste électorale ; les dirigeants et les organisations de l'ADT qui ont servi comme des agents d'inscription ont par ailleurs grossi le nombre de leurs "membres" avec les noms obtenus dans les cimetières.

54. L'Organisation de l'Unité Africaine a dénoncé avec vigueur les "élections" et a invité le Conseil de Sécurité des Nations Unies à exercer son autorité en imposant immédiatement des sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud raciste aux termes du chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Rejetant à priori les résultats des prétendues élections, l'OUA a réitéré sa précédente position sur la question, à savoir que la seule solution acceptable à la question de l'indépendance de la Namibie ne doit être autre que l'organisation des élections sous la supervision des Nations Unies, afin que le peuple namibien dans son ensemble puisse exercer son droit de choisir librement et sans intimidation ses dirigeants.

Le Front de Guerre

55. La SWAPO, l'unique représentante légitime du peuple namibien a développé ses activités de guérilla. Au cours de l'année 1978-79, les troupes racistes d'occupation ont été constamment sous le feu et le harcèlement des combattants de la liberté de l'Armée Populaire de Libération de Namibie (APLN) qui est l'aile militaire de la SWAPO. Dans toutes les opérations à grande échelle menées par la SWAPO, les forces racistes ont subi de lourdes pertes tant en hommes qu'en matériel. Somme toute, l'intensification de la lutte armée sous la direction de la SWAPO a constitué le facteur déterminant pour faire pression sur l'Afrique du Sud et les Puissances occidentales afin qu'elles acceptent la réalité et permettent une période pacifique de transition à l'indépendance. La guerre que mène la SWAPO étant une guerre populaire sera victorieuse et le but ultime de la guerre est devenu une réalité contrairement au concept mythique qu'elle avait de la situation durant les quelques années écoulées.

56. De vastes zones de la Namibie, particulièrement des zones de la partie septentrionale du pays sont actuellement soit sous le contrôle effectif de la SWAPO soit devenues des havres propices à l'infiltration et à des attaques des combattants de l'APLN. La mobilité et les capacités de mener des opérations d'incursion meurtrières se sont considérablement accrues dans les mêmes proportions qu'exige sur le plan administratif, humanitaire et militaire la guerre de guérilla. En réponse à la détermination de la SWAPO de faire en sorte que le territoire accède à une indépendance réelle, les masses opprimées de Namibie continuent de grossir les rangs et les cadres de son organisation et participent activement aux opérations que la SWAPO mène au sein du territoire.

57. Au cours de la période considérée, la SWAPO a mené avec succès des centaines d'opérations au cours desquelles un grand nombre des forces racistes ont été anéanties ; des bases militaires, des véhicules et d'hélicoptères de combats ont été détruits et de grandes quantités d'armes et de matériels ont été saisies. Au cours de ces élections truquées, les combattants de la SWAPO ont mis fin aux activités d'intimidation et de l'inscription forcée des votants. Bien que l'on ait dit que la plupart de ces affrontements aient eu lieu dans la partie septentrionale de la Namibie, des activités analogues se sont déroulées sur toute l'étendue du territoire.

58. Vers la fin du mois d'août 1978, les combattants de la SWAPO ont attaqué les camps militaires de Katima Mulilo dans la région orientale de Caprivi. A la suite de ces attaques exemplaires, les camps ont été entièrement démolis entraînant la mort de plus de cent personnes et plusieurs blessés. Un nombre considérable des matériels de guerre a été soit détruit soit capturé. Quatre hélicoptères et un certain nombre de véhicules de combat ont été détruits. Vers la mi-février 1979, la SWAPO a mené avec succès une autre attaque contre la base militaire de Nkongo située dans la partie septentrionale de la Namibie. L'attaque qui a été par la suite confirmée par le régime raciste de Prétoria, avait fait beaucoup de ravages tout comme les multiples autres opérations de la SWAPO en 1978-79. Cette attaque a provoqué la mort d'un certain nombre de Sud-africains et la destruction du matériel de guerre.

La Répression interne et l'Agression extérieure de l'Afrique du Sud

59. Pour venger les pertes qu'ils ont subies sur le champ de bataille et pour consolider leur main-mise sur la Namibie, les racistes de Prétoria ont intensifié leurs actes de répression sur l'ensemble du territoire. Ces actes se traduisent par des déportations massives, des arrestations, des meurtres et des agressions contre les Etats de Première Ligne, en particulier l'Angola et la Zambie. Depuis l'annonce de l'initiative des Cinq Puissances Occidentales, ces actes ne cessent d'augmenter au mépris de l'opinion internationale.

60. Les mesures d'oppression prises par l'Afrique du Sud ont atteint leur apogée avant et durant les prétendues élections de décembre 1978. Comme il est dit dans les paragraphes précédents, l'Afrique du Sud a appliqué tous les moyens de répression dont elle dispose contre les membres de la SWAPO et contre tous les opposants au régime raciste. On ne cesse de signaler des arrestations massives, des mesures d'intimidation et des meurtres. Bien que l'intention fut de veiller au développement pacifique des prétendues élections, l'objectif visé était d'anéantir et de briser à jamais la SWAPO et partant, l'aspiration du peuple namibien à l'indépendance. Pour l'Afrique du Sud raciste, c'est une occasion de mettre en place pour la Namibie un Gouvernement fantoche. L'Afrique du Sud est parfaitement consciente du fait qu'aucun Gouvernement ne pourra être installé en Namibie aussi longtemps que la SWAPO demeure et reste au service des masses namibiennes.

61. Au début de mai 1978, l'Afrique du Sud a lancé une attaque militaire à partir de la frontière entre la Namibie et l'Angola, se concentrant sur ce qu'elle appelle une base principale de l'Armée Populaire de Libération de Namibie située à Kassinga à 150 milles à l'intérieur du territoire Angolais. Kassinga n'était autre qu'un camp de réfugiés qui abritait au moment de l'attaque environ 5.000 réfugiés composés pour la plupart de femmes, d'enfants et de personnes âgées. Le camp était doté de dispensaires, d'une usine de confection et des ateliers d'entretien.

62. A la suite de cette sauvage attaque, il a été établi que les racistes ont causé la mort de plus de 800 personnes et d'un grand nombre de blessés parmi les innocents réfugiés. Cet acte barbare a été initialement commis par des attaques aériennes suivies par l'invasion du camp des réfugiés par les troupes et le meurtre de sang froid des innocents réfugiés non armés. Cet acte barbare a été confirmé par des sources indépendants qui ont précisé que cette entreprise faisait partie de la stratégie globale de l'Afrique du Sud en Namibie. Le Conseil de Sécurité qui s'est réuni en session extraordinaire a condamné à l'unanimité l'Afrique du Sud pour cette attaque et a réclamé le retrait immédiat des troupes de l'Angola ; il a décidé de se réunir de nouveau pour adopter des mesures beaucoup plus efficaces comme prévu au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Cette résolution n'a pas servi à grande chose aux innocents réfugiés tombés ou blessés car au même moment, l'Afrique du Sud raciste retirait ses forces armées en qualifiant l'agression de "réussie" et la question fut close en ce qui concerne les Nations Unies.

63. La Zambie a été une autre victime des actes d'agression continue de la part de l'Afrique du Sud raciste. Ses frontières situées le long du couloir de Caprivi ont été l'objet de violations continues. Au cours du seul mois d'août 1978, l'Afrique du Sud a lancé une invasion à travers le couloir de Caprivi en se servant des chasseurs bombardiers et des véhicules blindés. Au cours de ladite invasion, les troupes racistes ont occupé, bien que temporairement, une partie du territoire Zambien et se sont retirées après avoir tué plus d'une dizaine de civils innocents et détruit des biens.

64. Les attaques lancées contre l'Angola et la Zambie ne visent pas seulement les bases de la SWAPO afin de neutraliser leurs activités et les anéantir mais elles sont également destinées à saper le moral des Etats de Première Ligne dans leur engagement ferme de soutenir les mouvements de Libération en Afrique Australe. Il est maintenant connu que cette tentative a échoué, car l'Angola et la Zambie ont prouvé que leur engagement demeure indéfectible fûsse au prix de sacrifice en vies humaines et en biens.

Groupe d'Assistance transitoire des Nations Unies (GATNU)

65. Lors de sa réunion du 27 juillet 1978, le Conseil de Sécurité a adopté la résolution 431 (1978) sur la question Namibienne. Aux termes de cette résolution, le Conseil rappelant sa précédente résolution 385 (1976) du 30 janvier 1976, a demandé au Secrétaire Général des Nations Unies de nommer un Représentant Spécial pour la Namibie pour veiller à l'accession à l'indépendance dans les meilleurs délais du pays par l'organisation d'élections libres sous la supervision et le contrôle des Nations Unies. Le Conseil a en outre demandé au Secrétaire Général de lui présenter le plus tôt que possible un rapport contenant ses recommandations sur la mise en oeuvre des propositions qui ont été faites conformément à la résolution 385 (1976) du Conseil de Sécurité.

66. En application de cette résolution, le Secrétaire Général a nommé Monsieur Martti Ahtisaari, Commissaire des Nations Unies pour la Namibie pour être son représentant Spécial. A la suite de sa nomination, le Représentant Spécial s'est rendu et a séjourné en Namibie du 6 au 22 août pour s'entretenir avec les représentants des partis politiques, les autorités locales, les commandants militaires et de la police, des églises, des hommes d'affaires et avec les individus dans le souci d'étudier l'ensemble de toutes les questions relatives à la mise en oeuvre de la résolution 431 (1978). Sur la base de cette mission d'études, le Secrétaire Général a présenté son rapport au Conseil de Sécurité le 29 août 1978.

67. Dans son rapport, le Secrétaire Général a insisté sur la nécessité de nommer un Groupe d'Assistance Transitoire des Nations Unies (GATNU) dans le territoire qui comprendrait des personnalités civiles et militaires qui serait sous la direction générale et le commandement de son Représentant Spécial. On devait tenir compte dans le déploiement de ces personnalités de GATNU des conditions géographiques, démographiques, économiques et sociales de la Namibie. Ces conditions comprenaient notamment les grandes distances et la nature variée de la topographie et de la végétation, les différentes conditions climatiques, la rareté de l'eau, la répartition de la population et les réseaux existants de communications ainsi que la répartition et la concentration des groupes ethniques. Compte tenu des facteurs ci-dessus énumérés, le Secrétaire Général des Nations Unies a souligné l'importance des ressources nécessaires tant sur le plan militaire

que civil dont les Nations Unies auront besoin pour accomplir avec efficacité la tâche qui leur est assignée.

68. Le Secrétaire Général des Nations Unies a indiqué dans son rapport qu'afin de permettre au corps militaire du GATNU d'accomplir sa tâche avec efficacité, il faudrait qu'il y ait sept bataillons d'infanterie se chiffrant approximativement à 5.000 hommes avec 200 contrôleurs supplémentaires et une unité de communications ainsi que des unités de logistique et de couverture aérienne dont les effectifs totaliseraient 2.300 hommes. Les fonctions du corps militaire du GATNU seront les suivantes :

a) Contrôler la cessation des actes d'hostilité de toutes les parties, le cantonnement des forces sud-africaines et de la SWAPO à leurs bases, le retrait par étape de toutes les forces sud-africaines sauf un nombre spécifique de ces troupes et le cantonnement du reste à des lieux déterminés ;

b) Empêcher l'infiltration et veiller à la surveillance des frontières du territoire ; et

c) Contrôler la démobilisation des forces civiles, des commandos et des forces ethniques ainsi que le démantèlement de leurs structures de commandement.

69. Tenant compte des conditions géographiques du territoire, le Secrétaire Général a proposé le stationnement d'environ 300 officiers civils ainsi que le personnel d'encadrement nécessaire pour une période initiale et ce jusqu'à la cessation des actes d'hostilité. Ce nombre devra être grossi par 1.000 autres officiers civils et 200 membres des services généraux pour servir au cours de la période de la campagne électorale et des scrutins. D'après le rapport du Secrétaire Général, la première partie du corps civil du GATNU assumera les fonctions suivantes :

a) Superviser et contrôler tous les aspects du processus électoral en veillant sur la justesse des procédés électoraux, en contrôlant le scrutin et le dépouillement des voix afin de s'assurer que tous les procédés ont été strictement appliqués et de recevoir et d'enquêter sur les plaintes de fraudes ou des contestations sur le processus électoral ;

b) Prodiguer des conseils au Représentant Spécial en ce qui concerne l'abrogation des lois discriminatoires ou restrictives, des règlements ou des mesures administratives qui pourraient fausser l'objectif des élections libres et justes ;

c) S'assurer ou enquêter sur les plaintes d'intimidation, de coercition ou de restriction de liberté d'expression, de mouvement ou de rassemblement politique pacifique qui pourraient empêcher d'atteindre l'objectif des élections libres et justes ;

d) Participer aux démarches pour la libération de tous les prisonniers ou détenus politiques Namibiens et pour le retour pacifique et volontaire des réfugiés ou des détenus Namibiens ou des ressortissants namibiens se trouvant hors du territoire ; et

e) Participer à toutes démarches qui pourraient être proposées par le Représentant Spécial à l'Administrateur Général et mises en oeuvre à la satisfaction du Représentant Spécial en vue d'informer et de donner des consignes aux électeurs au sujet de la signification de l'élection et des procédures de vote.

70. Selon le rapport du Secrétaire Général, la deuxième partie du corps civil sera la police civile. Cette unité qui sera composée d'environ 360 officiers de police expérimentés qui se chargeront de prendre des mesures contre toute intimidation ou toute ingérence dans le processus électoral d'où qu'elle vienne ; cette unité collaborera, le cas échéant, avec les forces de police existantes pour l'exercice de leurs fonctions et participera à l'institution de la fonction que doit accomplir l'Administrateur Général à la satisfaction du Représentant Spécial, pour garantir la bonne conduite des forces de police en place.

71. Le Conseil de Sécurité s'est réuni le 29 septembre 1978 pour examiner le rapport du Secrétaire Général qui a été soumis conformément aux dispositions de la Résolution 431 (1978) du Conseil de Sécurité. Les participants à la réunion ont été notamment, le Bénin, le Botswana, le Soudan, la Zambie, le Conseil

des Nations Unies pour la Namibie, la Commission des 24 des Nations Unies, le Secrétaire Général Administratif de l'OUA et le Président de la SWAPO. Ils examinèrent le rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur les divers aspects de l'UNTAG (Groupe d'Aide de Transition des Nations Unies) ainsi que les propositions faites en vue de son fonctionnement effectif dans la tâche qui lui a été confiée d'aider la Namibie à accéder à l'indépendance dans la paix et l'harmonie. Au cours du débat, un projet de résolution appuyant les recommandations du Secrétaire Général a été adopté, devenant la Résolution 435 (1978).

72. L'Afrique du Sud raciste mit alors en branle toute une gamme d'objections contre le rapport du Secrétaire Général et son adoption par le Conseil de Sécurité, spécialement en ce qui concerne la composition de l'UNTAG. Une fois qu'elle s'est rendue compte que ses objections n'étaient pas soutenues par les cinq Puissances Occidentales, l'Afrique du Sud décida de coopérer et d'obtenir une rapide mise en oeuvre de la Résolution 435 (1978) en ajoutant une série de dispositions et de conditions préliminaires qui sont les suivantes :

a) Aucune réduction des troupes Sud-Africaines jusqu'à la cessation des hostilités ;

b) Détermination de la date des élections qui doivent avoir lieu au plus tard le 30 septembre 1979 ;

c) des consultations susceptibles de déboucher à des résultats satisfaisants doivent être organisées pour la composition et l'importance des éléments militaires de l'UNTAG ;

d) La police existante doit demeurer responsable du maintien de l'ordre et du respect de la loi ; et

e) l'Administrateur Général doit exercer l'autorité législative et administrative au Sud-Ouest Africain pendant la période de transition jusqu'à l'indépendance.

73. Compte tenu du fait que ces conditions préliminaires n'ont pas été soutenues par la Communauté internationale, et, dans une tentative de dernière minute destinée à mettre un obstacle au plan des Nations Unies pour la Namibie, le Régime Sud Africain a commencé à introduire de nouveaux éléments sur le système de supervision pendant la période précédant les élections. Suivant les recommandations faites par le Secrétaire Général, les Forces de l'UNTAG des Nations Unies doivent assurer la surveillance des bases de la SWAPO et de l'Afrique du Sud dans le territoire. La question relative à la surveillance des bases de la SWAPO dans les Etats voisins a été laissée à la discrétion de ces Etats souverains eux-mêmes qui, à cet égard ont donné le maximum d'assurances au Secrétaire Général. Toutefois, les cinq Puissances ont repris l'idée de la mise en place d'un système électronique pour surveiller les mouvements de l'ensemble des troupes. Néanmoins, l'Afrique du Sud envisage, une fois de plus, de rejeter également l'introduction de ce système.

CONCLUSION

74. Pendant la période sous examen, la SWAPO et l'OUA ont remporté une grande victoire politique en ce qui concerne l'indivisibilité et l'intégrité territoriale de la Namibie. L'argument longtemps et constamment soutenu par le Régime de Prétoria que Walvis Bay n'a jamais fait partie intégrante de la Namibie a été rejeté par la Communauté internationale. A cet effet, le Conseil de Sécurité, rappelant, le 24 juillet 1978 ses résolutions passées relatives à l'intégrité territoriale et réaffirmant, en particulier, les dispositions de sa résolution 385 (1976) concernant l'intégrité territoriale de la Namibie, a déclaré que l'unité et l'intégrité territoriale de la Namibie doivent être assurées par la réintégration de Walvis Bay au territoire. Le Conseil de Sécurité a également décidé d'apporter tout son soutien à la prise des mesures nécessaires destinées à la réintégration rapide de Walvis Bay à la Namibie.

75. Cependant, devant l'intransigeance de l'Afrique du Sud raciste et compte tenu des intérêts économiques, politiques et stratégiques vitaux du régime raciste, il convient de remarquer qu'il reste beaucoup à faire. L'OUA ne doit se faire aucune illusion sur le fait que l'Afrique du Sud ne veut pas

retirer son administration illégale du territoire international de Namibie. Au cas où elle le ferait, ce serait après s'être assurée qu'un régime fantoche et non représentatif est installé à Windhoek pour lui garantir l'administration du territoire par procuration.

76. Pendant la dernière session du Conseil des Ministres et à l'issue du débat sur la Namibie et à la suite de l'appel qui lui a été lancé par le Président de la SWAPO, un certain nombre de pays africains ont exprimé le voeu de participer à l'UNTAG. Cette action doit être considérée comme un progrès réel et davantage d'Etats membres devraient être encouragés à répondre à cet appel, car ce faisant, l'OUA va donner la preuve de sa foi et de sa confiance au plan des Nations Unies pour la Namibie.

L'Afrique du Sud

La politique de répression de l'Afrique du Sud

77. Pendant la période considérée, le régime raciste d'Afrique du Sud a poursuivi sa politique de répression, de persécution, d'intimidation et d'assassinat. Dans une large mesure, elle a intensifié cette politique de répression par laquelle elle entend garantir son existence par l'application rigoureuse de l'inhumaine politique d'apartheid dont sont victimes des milliers de personnes innocentes d'Afrique du Sud. Celles-ci doivent purger de lourdes peines de détention aux termes de la loi anti-terrorisme et de la suppression du communisme. Elles n'ont ni recours aux tribunaux, ni accès à leurs conseillers juridiques, ni le droit de recevoir des visites de leur famille et de leurs amis. Le public et les familles concernées n'ont pas dans la plupart des cas, le droit d'être informés des identités de ceux qui sont détenus. Les pouvoirs dont la Police de sécurité est investie aux termes de la loi sur le terrorisme et de la suppression du communisme et le caractère secret qui entoure ses manoeuvres, secret également régi par la même loi, font qu'il est impossible de faire un compte rendu précis sur la situation qui prévaut.

78. Les détentions sans procès, la souffrance des détenus et de leurs familles, les meurtres de sang froid des détenus et les tracasseries de la police à l'encontre des partisans des Mouvements de libération du territoire et de l'organisation de la conscience Noire, exigent toutes sortes de protestations de tous ceux qui en souffrent ainsi que le stipulent les dispositions inhumaines de la Loi sur le terrorisme et la suppression du communisme. Les sévères mesures de cette loi sont destinées à maintenir un petit groupe de blancs au pouvoir dont l'affluence continue dépend de la domination et de l'oppression continues du peuple d'Afrique du Sud. Pour un nombre grandissant de noirs, les détentions continues sont considérées comme les principaux moyens de tout le système de la domination blanche. Aussi plutôt que de perdre beaucoup de temps à faire des protestations qui sont le plus souvent vaines, beaucoup de noirs d'Afrique du Sud ont décidé de s'engager dans l'action pour maintenir et développer le programme de la conscience noire et pour étudier l'introduction de la lutte armée sous la conduite de leurs Mouvements de libération, l'ANC et le PAC.

79. Monsieur Nelson Mandela, le distingué dirigeant de l'ANC (SAS) a célébré son 60ème anniversaire alors qu'il croupissait dans la célèbre prison de Robben Island. L'appel international qui a été lancé à l'occasion de son 60ème anniversaire pour sa libération et celle de tous les détenus politiques purgeant leurs peines dans les prisons d'Afrique du Sud, n'a pas du tout été tenu en compte pour le régime raciste d'Afrique du Sud. Monsieur Nelson Mandela qui, actuellement est autorisé à ne recevoir que trois lettres par mois a refusé des milliers de lettres venant des combattants de la liberté, des amis, des parents et des plus importants dirigeants du monde, à l'occasion de son anniversaire.

80. Monsieur Solomon Mahlangu, jeune militant de l'ANC a été assassiné dans une prison de Prétoria à 6 heures le 6 avril 1979. Le régime raciste a prétendu que M. Salomon est coupable de coups de feu qui tuèrent deux blancs d'Afrique du Sud en 1977. Cependant, il a été certifié que, bien que Solomon Mhlangu fût physiquement présent lors de l'incident, il n'a pas participé à la fusillade. Le régime raciste a refusé de tenir compte des appels lancés par le Conseil de sécurité des Nations Unies et autres dirigeants du monde. Le Secrétariat général de l'OUA a demandé au Secrétaire général des Nations Unies d'intervenir pour sauver la vie de ce militant de l'ANC. D'autre part, par un communiqué de presse, le Secrétariat a lancé un avertissement dans les termes les plus énergiques possibles, à l'Afrique du Sud raciste pour qu'elle n'exécute pas le verdict. Ce serait profondément regrettable si une telle action entreprise au mépris de l'opinion internationale n'était pas vengée comme elle le mérite.

La puissance militaire de l'Afrique du Sud

81. La puissance militaire de l'Afrique du Sud s'est rapidement développée. L'Occident en est le principal artisan car ce sont les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest et Israël qui ont fourni la plupart de ces armes. L'Afrique du Sud est parvenue à atteindre cette puissance malgré l'embargo sur les armes qui a été décidé par le Conseil de Sécurité en novembre 1977. Ce serait se faire des illusions que de croire que l'embargo sur les armes, décidé en 1977, a été plus effectif que celui décidé par le même organisme mondial depuis 1963.

82. Lorsque la question de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud a été résolue aux Nations Unies en 1963, le régime sud-africain disposait d'un effectif militaire relativement réduit avec moins de 13.000 hommes dans l'armée régulière et un budget militaire annuel total d'environ 150 millions de dollars - Manquant même d'une puissance d'attaque significative, le régime sud-africain avait une capacité essentiellement défensive. Cependant, aujourd'hui, l'Afrique du Sud, avec son vaste arsenal militaire qui comprend 600 avions de combats, 200 hélicoptères, 500 chars, 200 blindés et plus de 1 000 camions blindés pour le transport des troupes, constitue un Etat disposant de la plus formidable machine d'agression.

83. Pendant l'exercice fiscal 1978/1979, l'Afrique du Sud raciste a affecté à la défense un crédit de 2.000 millions de dollars dont 500 millions sont destinés à l'achat d'armes de l'étranger. Ces achats d'armes ne sont possibles que simplement parce que certains pays occidentaux, faisant fi des assurances données au niveau des Nations Unies, ont toujours l'intention de préserver leurs profits provenant de ce commerce, au lieu de respecter leurs décisions collectives d'imposer un embargo sur les armes destinées au régime raciste. Les marchés des armes de l'occident n'ont pas encore fermé la porte aux demandes militaires de l'Afrique du Sud.

Opposition au régime de l'apartheid

84. L'opposition au régime de l'apartheid, tout au moins au niveau international, trouve une démonstration dans la décision récemment prise par la République Islamique de l'Iran de mettre fin à la fourniture de pétrole à l'Afrique du Sud; l'Iran assurait jusqu'ici quatre-vingt-dix pour cent de l'approvisionnement de cet important produit de base à l'Afrique du Sud, et avait fait obstacle aux efforts déployés par l'OUA pour interdire la fourniture de pétrole au régime raciste d'Afrique du Sud. La décision prise par la République Islamique d'Iran, qui comporte également la rupture des relations diplomatiques, laissera une marque indélébile dans l'histoire de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale et l'apartheid.

85. L'Assemblée générale des Nations Unies, réunie à New-York le 24 janvier 1979, a adopté quinze résolutions sur le problème de l'apartheid.

Dans l'une de ces résolutions, l'Assemblée générale demande au Conseil de sécurité de prendre d'urgence des mesures destinées à l'application des sanctions obligatoires contre le régime raciste en ce qui concerne la fourniture de pétrole et de produits pétroliers. L'Assemblée générale a demandé, en outre, à tous les Etats membres d'adopter des législations nationales pour interdire à leurs ressortissants toutes activités avec l'Afrique du Sud ainsi que l'utilisation des facilités de leurs ports et aéroports pour le transport du pétrole vers ce pays, de même ces législations nationales doivent interdire les investissements et l'assistance technique destinés aux industries pétrolières de l'Afrique du Sud. La résolution en question a été adoptée par 105 voix pour, 5 contre et 4 abstentions.

86. L'Assemblée générale, dans une autre résolution adoptée par 98 voix pour, 10 contre et 20 abstentions, a demandé au Conseil de Sécurité d'envisager de manière urgente l'application des sanctions économiques obligatoires contre le régime sud africain. La résolution envisage également l'adoption d'une action pour lutter contre les investissements en Afrique du sud, les tarifs préférentiels qui lui sont appliqués et les transactions commerciales avec le régime raciste. Tout comme par le passé, les puissances occidentales ont voté contre l'adoption de ces deux résolutions.

87. Sur le plan intérieur, l'opposition contre le système d'apartheid se poursuit grâce à l'action du peuple opprimé d'Afrique du Sud et des combattants des Mouvements de libération, l'ANC et le PAC. Au cours de la période considérée, les deux mouvements de libération ont réussi à infiltrer un certain nombre de leurs cadres pour mener la guérilla dans les centres urbains, notamment à Johannesbourg et Prétoria. Cette action a été facilitée, dans une large mesure, par la coopération sans réserve apportée aux Mouvements de libération par diverses organisations populaires et les mouvements de Prise de conscience qui opèrent à l'intérieur du territoire. Les étudiants à Soweto et d'autres municipalités ont intensifié leurs activités hostiles contre le régime raciste avant, pendant et après l'anniversaire des martyrs de Soweto et decluí de la mort de Steve Biko. Au cours de cette période, et quotidiennement, des édifices du Gouvernement ont été détruits, des autobus publics et des véhicules privés incendiés, des combats de rues menés contre la police et les troupes racistes.

Les rênes de l'apartheid changent de main

88. John Balthazar Vorster, l'homme qui était devenu l'incarnation de l'apartheid et de tout ce que l'Afrique du Sud a représenté pendant cette dernière décennie, a abandonné son poste de Premier Ministre le 20 septembre 1978. Sa retraite après 22 années de vie politique active marque la fin d'une longue carrière caractérisée par une volonté intransigeante d'affirmer la suprématie blanche et spécialement des Afrikaaner en Afrique du Sud. Il est entré au Parlement raciste en 1953 et a été nommé Vice-Ministre en 1958 par Hendrik Verwoerd, le Chef de file de l'idéologie de l'apartheid. Depuis lors Vorster est demeuré un fidèle disciple dans les rangs du National Party, devenant par la suite Ministre de ja Justice en 1961 et finalement Premier Ministre à la suite de l'assassinat de Verwoerd en septembre 1966.

89. C'est ainsi que Vorster est devenu le Chef d'une police dont les actes bien connus de brutalité restent inégales ainsi que d'un système judiciaire dont l'application de la justice était essentiellement et fondamentalement raciste. La principale contribution qu'il a apportée en tant que Ministre de la Justice, a été son action en 1963 dans le Procès de Rivonia lorsque Nelson Mandela et d'autres dirigeants noirs ont été condamnés à vie et déportés à Robben Island pour s'être ouvertement opposés à l'apartheid. La majorité des sud-africains et l'Afrique en général se souviendront de lui non seulement comme le raciste le plus morbide que le monde ait connu, mais également comme l'être le plus monstrueux dont l'unique contribution au système social de l'Afrique du Sud a été l'introduction de la plus complète des législations les plus répressives et les plus draconniennes. Pendant sa carrière politique, Vorster a non seulement envoyé dans les geôles sud-africaines des centaines de héros noirs, mais il a également signé les condamnations à mort des écoliers de Soweto, Langa, Port Elisabeth ainsi que celles d'autres noirs, comme Steve Biko, qui ont été assassinés dans les prisons de l'Afrique du Sud.

90. Peter Willem Botha, ancien Ministre de la Défense et champion de l'agression du régime raciste contre la République populaire d'Angola en 1975/76 et la Zambie, a hérité des instruments de répression de Vorster. Raciste viscéral et rapace, Botha est devenu le huitième personnage à occuper le poste de Premier Ministre depuis la promulgation de l'Act of Union de 1910 et le cinquième nationaliste à occuper la fonction de Premier Ministre depuis que le parti raciste est au pouvoir, il y a trente ans. Lors de son accession au

poste de Premier Ministre, il a clairement déclaré qu'il suivra la politique du parti sur la question de gouvernement par la majorité, que les sud africains noirs doivent rester dans "leurs réserves" et qu'ils ne vont pas faire partie du système politique blanc. On peut conclure que la situation en Afrique du Sud s'empire de jour en jour.

Le problème de l'unité entre l'ANC et le PAC

91. Le Comité de l'OUA, chargé du problème de l'Unité entre les Mouvements de Libération de l'Afrique du Sud, s'est réuni à Dar-es-Salaam, Tanzanie, les 16 et 17 mai 1978 sous les auspices du Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique de l'OUA. Il est cependant regrettable de remarquer que les travaux du Comité n'ont pas abouti au résultat souhaité au cours de leur rencontre de Dar-es-Salaam.

92. Le rapport du Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique couvre le point de l'unification des mouvements de libération sud-africains.

Conclusion

93. L'Afrique du Sud raciste est un Etat policier et militarisé où la décision de savoir si un individu doit être traité comme un être humain ou non, dépend de la couleur de sa peau. Il demeure cependant que malgré sa puissance militaire l'invincibilité de l'Afrique du Sud est devenue maintenant un mythe en raison des infiltrations armées que réussissent de plus en plus les Mouvements de Libération sud-africains et la résistance en tous points admirables de la population noire. Le fait que le nombre de procès politiques n'ait cessé d'augmenter prouve la croissance des activités de résistance menées par la majorité de la population d'Afrique du Sud. En conséquence, et si on s'attend à un changement significatif en Afrique du Sud, le rythme d'élévation de la conscience politique du peuple d'Afrique du Sud et son niveau de participation à la lutte de destruction de ce mécanisme de répression doit être élevé et maintenu.

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
ARCHIVES

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

1979-07

Report of the Administrative Secretary-General on Decolonization

Organization of African Unity

African Union

https://archives.au.int/handle/123456789/10009

Downloaded from African Union Common Repository